

Avignon, le mardi 20 décembre 2016

académie
Aix-Marseille 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle des examens
et concours

Pôle académique du
CFG/DNB

Dossier suivi par
J. Chauveau
Téléphone
04 90 27 76 59
Fax
04 90 27 76 47
Mél.
ce.polecfg
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des
lycées professionnels publics et privés sous
contrat

Monsieur le proviseur de l'Unité
Pédagogique Régionale de la région PACA
CORSE

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements de formation publics et
privés

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements hors contrat

**Objet : inscription au Certificat de Formation Générale – Session 2017 candidats
individuels et/ou isolés.**

Références : Arrêté du 19-07-2016, J.O du 03-08-2016

Comme l'année dernière deux sessions distinctes seront organisées pour les candidats
scolaires et les candidats individuels et/ou isolés de l'académie.

Cette note de service a pour objet de préciser les modalités d'inscription des candidats
individuels.

1 - Ouverture du registre des inscriptions

Du lundi 5 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017 à 17h



2 - Inscriptions

Sont concernés tous les candidats de votre établissement susceptibles de présenter le CFG en candidat individuel.

Les inscriptions s'effectueront via l'application CFG à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/cfg/index.php>

Pour mémoire, je vous rappelle que **l'identifiant et le mot de passe** sont ceux du chef d'établissement ou du responsable local d'éducation. Si vous ne possédez pas les données pour effectuer les inscriptions, merci de bien vouloir en faire la demande auprès du pôle académique du CFG au 04 90 27 76 59 ou par courriel : **ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr**

3 - Confirmations d'inscription

Chaque établissement éditera les confirmations d'inscription des candidats individuels. Pour les candidats qui sont âgés de moins de 16 ans et de plus de 25 ans, seule la pièce d'identité doit être collationnée.

Les candidats qui sont âgés de plus de 16 ans et moins de 25 ans au moment de l'inscription devront fournir l'attestation de recensement ou le certificat de participation ou d'exemption à la journée d'appel à la défense ainsi que la copie de la pièce d'identité.

Au delà de 25 ans, aucun document n'est à produire si ce n'est un justificatif d'identité.

En l'absence de pièce d'identité les établissements devront produire un certificat de scolarité ou de formation avec photographie.

Vous devrez adresser les confirmations d'inscription par ordre alphabétique accompagnées des pièces justificatives obligatoires à la DSDEN de Vaucluse par la voie postale, 49 rue Thiers 84000 Avignon cedex 04 pour **le lundi 13 février 2017** dernier délai.

Les candidats dont les pièces justificatives ne seront pas présentes dans le dossier ne pourront être inscrits.
--

4 - Modifications des inscriptions

Les inscriptions sont fermes et définitives, **aucune modification ne pourra intervenir au-delà du lundi 24 avril 2017.**

5 - Demandes d'aménagement d'épreuves

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement pour les épreuves écrites et orales.

Pour cela les chefs d'établissements et/ou directeurs peuvent télécharger la demande d'aménagement sur le site de la DSDEN de Vaucluse ou en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : **ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr**

Les demandes doivent impérativement nous être adressées pour **le jeudi 2 février 2017**, dernier délai.

6 -Transmission du dossier support pour l'épreuve orale



Les candidats doivent produire un dossier support en trois exemplaires dont deux seront transmis par l'établissement d'origine du candidat au centre d'examen de l'épreuve orale désigné par le pôle académique du CFG pour le **lundi 22 mai 2017**.

Les candidats qui n'auront pas produit le dossier support pour l'épreuve orale se verront retirer 20 points sur les 160 points maximum attribués.

7 - Les épreuves écrites et orales

Les épreuves se dérouleront **les mardi 6 et mercredi 7 juin 2017**.

Sont pris en compte les résultats obtenus aux deux épreuves écrites d'une heure, portant respectivement sur la maîtrise de la langue française et sur les principaux éléments en mathématiques ainsi qu'une épreuve orale d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury.

L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat.

Elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

Mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter le bon déroulement de la session de juin 2017.



Dominique BECK